

COMPTE-RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 20 heures 00, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Le Maire de Yvias dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 21 avril 2023,

Étaient présents : LE GRAET Karine, LE MEUR Daniel, LE PIVER Alan, PERON Samuel, COLLET Philippe, GRANAL Delphine, LE COZLEER Magalie, BOBO Jeanne, LE GONIDEC Jérémy, EON Catherine, LE GONIDEC Julie

Procurations :

DELHOMEZ MASSET Sylvie procuration à LE GRAET Karine

CARRIER Jean procuration à LE GRAET Karine

LIBOUBAN Nicolas procuration à LE PIVER Alan

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

Secrétaire de séance : BOBO Jeanne

2023-03-01 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MARS 2023,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 mars 2023.

2023-03-02- ELAGAGES : Choix des entreprises

Rapporteur : M. LE PIVER Alan

La municipalité procède tous les ans à des travaux d'élagage sur la commune.

Le 1er mars dernier, 3 devis ont été sollicités, une offre nous est parvenue :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
Ets Presse Paysage	infructueux	
Goelo TP	9 371,75 €	11 606,10 €
Ets GOFF	infructueux	

Suite à la commission travaux réunie le 21 avril dernier, il est proposé de retenir l'entreprise GOELO TP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Goëlo TP pour un montant de 9371,75 € HT soit 11 606,10 € T.T.C et de **bloquer ce prix jusqu'à la fin du mandat avec cette entreprise.**

2023-03-03- CHOIX DES ENTREPRISES : TRAVAUX DE VOIRIE,

M. LE PIVER, Adjoint au Maire en charge des travaux, informe les membres du conseil municipal que des devis ont été sollicités auprès de 3 entreprises pour des travaux de voirie sur la commune.

Les travaux envisagés :

- Création d'un parking dans la cour de la salle des associations,
- Traou Min Guen,
- Ar Wern,

	Parking	Voirie	Parking	Voirie
	Montant H.T		Montant T.T.C.	
Goelo TP	26 550,00 €		31 860,00 €	
Terrassement : totalité de la cour				
EUROVIA	47 031,25 €	30 110,70 €	56 437,50 €	36 132,84 €
Terrassement : totalité de la cour				
RAULT	25 211,90 €	24 965,00 €	30 254,28 €	29 958,00 €
Terrassement : 370 m ² de la cour (31 433,90 € H.T pour la totalité)				
Lessard TP	infructueux			

La commission de travaux réunie le 21 avril dernier, a étudié ces offres et propose de retenir pour :

- les travaux de voirie l'entreprise RAULT pour un montant de 24 965,00 € H.T. soit 29 958,00 € T.T.C.
- pour le parking dans la cour de la salle des associations l'entreprise Goelo TP pour un montant de 26 550,00€ H.T. soit 31 860,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retenir la proposition de la commission de travaux et de retenir :

- les travaux de voirie l'entreprise RAULT pour un montant de 24 965,00 € H.T. soit 29 958,00 € T.T.C.
- pour le parking dans la cour de la salle des associations l'entreprise Goelo TP pour un montant de 26 550,00€ H.T. soit 31 860,00 € T.T.C.

2023-03-04-DÉCISION MODIFICATIVE n°1 : COMMERCE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter ces opérations budgétaires :

Fonctionnement

Dépense

Chapitre 002

Déficit d'exploitation reporté

+ 1250,63 €

6811

- 8 186,00 €

Chapitres 042 compte 6811

+ 8186,00 €

Chapitre 022

+ 4 903,22 €

Recette

Chapitre 042 compte 777

+ 6 153,85 €

Investissement

Dépenses

D001 + 42 434,61 €

Chapitre 40 compte 13914 + 6153,85 €

Recette

Chapitre 040 compte 28131 + 8 186,00 €

1641 + 40 402,46 €

2023-03-05-DÉCISION MODIFICATIVE n°1 : COMMUNE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter ces opérations budgétaires :

Fonctionnement

Dépense

Dépenses de fonctionnement + 297 036,80 €

Recette

R002 + 297 036,80 €

Investissement

Dépense + 27 263,52 €

Recette

R001 + 200 657,14 €

1068 - 173 393,62 €

2023-03-06- DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention déposées en mairie par les associations. Il est précisé que la commune délivre une subvention à destination des jeunes d'Yvias (-20 ans) pour les associations sportives.

Nom	Adhérents/ élèves	Subvention 2022	Souhais subv 2023
Associations d'Yvias			
Club du Leff		200,00 €	200,00 €
Société de chasse		200,00 €	200,00 €
Comité de Jumelage		200,00 €	200,00 €
Anciens combattants		200,00 €	200,00 €
Amicale laïque RPI		200,00 €	200,00 €
Troupe Théâtrale Yvias		200,00 €	200,00 €
Bois et Correc			200,00 €
Sous-Total		1 200,00 €	1 400,00 €

Associations sportives canton			
Athlétisme Paimpol	7	100,00 €	70,00 €
Cirque en flotte	7	40,00 €	70,00 €
Rugby Paimpol	3	20,00 €	30,00 €
Twirling Les Alizées	2	10,00 €	20,00 €
Stade Paimpolais	1		10,00 €
Club de basket Paimpol	4		40,00 €
Natation Paimpol	5		50,00 €
Tregor Goelo Athlétisme	1	10,00 €	10,00 €
Entente Cycliste de Paimpol	3		30,00 €
Sous-Total		300,00 €	330,00 €
Établissements scolaires			
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	5	60,00 €	50,00 €
Collège Notre Dame	1 – voyage scolaire		20,00 €
Bâtiment CFA	1	10,00 €	10,00 €
Sous-Total		160,00 €	80,00 €
Associations Sociales			
Donneurs de Sang du Goelo		100,00 €	100,00 €
VMEH Paimpol		50,00 €	50,00 €
Ligue contre le cancer		100,00 €	100,00 €
CIDFF		100,00 €	100,00 €
France Adot22		100,00 €	100,00 €
FAVEC22 (conjointes survivants survivants et parents d'orphelins)		50,00 €	50,00 €
Sous-Total		630,00 €	500,00 €
Association sécurité			
Protection civile		79,50 €	10ct/hab:79,5 €
Sous-Total		80,00 €	80,00 €
Patrimoine/Environnement			
Comice agricole		100,00 €	100,00 €
Sous-Total		100,00 €	100,00 €
Total		2 470,00 €	2 490,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une somme de 2490,00 € entre les associations présentées ci-dessus (pour les Yviasais de – de 20 ans).

2023-03-07- AVENANTS DE PROLONGATION DE DÉLAI – SALLE ANIMATION,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du 04 mars 2022 attribuant les marchés concernant la réfection de l'ancienne écoles des garçons,

Vu la conjoncture actuelle et le retard sur l'installation des réseaux, il est proposé de faire une prolongation de délai.

Les travaux de fin initialement prévus le 24 février 2023 serait achevés le 02 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de l'avenant de prolongation du marché,
- autorise Mme le Maire à signer les avenants de prolongation de délai pour les entreprises : LE GUEN Peinture, Coopérative GROLEAU, SARL RABE Erwan, SARL PERROT Constructions, SARL Carn N&H plâtre, EURL Artigaud.

2023-03-08- ADOPTION DU RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION,

Conformément à l'article L-2224-5 du CGCT, Le Président de la Communauté d'agglomération présente au conseil communautaire et aux conseils municipaux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp Paimpol Agglomération.

Ce rapport doit être présenté au sein du conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

2023-03-09- ADOPTION DU RAPPORT 2021 DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC AXEO,

Conformément à l'article L-2224-5 du CGCT, Le Président de la Communauté d'agglomération présente au conseil communautaire et aux conseils municipaux, le rapport annuel du service public Axéo. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Ce rapport doit être présenté au sein du conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

2023-03-10- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SERVICE EAU POTABLE 2021,

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport 2021 sur le prix et la Qualité de l'eau potable transmis par le Guingamp Paimpol Agglomération (secteur Paimpol Goelo).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis sur ce rapport.

2023-03-11- MOTION DE SOUTIEN

La Présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Max Querrien, nous a fait part de sa vive inquiétude sur le devenir des activités de radiologie au Centre Hospitalier de Paimpol. Le départ des radiologues du CH suscite une crainte légitime chez les élus, professionnels médicaux et paramédicaux et dans la population.

Il n'y aura d'ici 15 jours plus de radiologie au sein du Centre Hospitalier Max Querrien. L'activité de radiologie reposera donc sur des médecins intérimaires à compter du mois d'avril. Deux activités vont être particulièrement impactées : l'échographie et la mammographie. Si la télé-imagerie, c'est à dire l'externalisation de l'interprétation des actes, permet le maintien d'une partie de l'activité, elle ne remplace par la présence physique de radiologues nécessaire pour les actes d'échographie et de mammographie.

Une possibilité pour assurer ces deux examens résiderait dans le recours à l'intérim. Mais la loi RIST, applicable le 1er avril dernier, et le caractère aléatoire de cette modalité ne permettront malheureusement pas d'assurer une pérennité à l'exercice de ces activités. Aussi à une situation déjà fragile, nous constatons une aggravation de celle-ci à 10 jours de la mise en application de la loi Rist, sans que l'on nous apporte des éléments de réponse sur un quelconque plan B de continuité de soins.

Un fois encore nous demandons à l'ARS de prendre des mesures pour empêcher cette nouvelle inégalité territoriale et énième situation de fragilisation des centres hospitaliers du groupement Hospitalier Territorial des Côtes d'Armor. Il s'agit bien là d'un enjeu majeur de santé publique.

Les membres du Conseil Municipal se prononce sur cette motion, et valide sa transmission à Mme la Directrice Générale de l'ARS Bretagne.

2023-03-12- INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire informe que les demandes de nouveaux points d'arrêts du car scolaire sont à effectuer en mairie avant le 31 mai.

Les inscriptions pour le car sont à faire entre le 1er juin et le 31 juillet sous peine d'une facturation de 30 €(par axéo)

La séance est levée à 20h30